

refusé de signer un document malgré la décision du conseil d'administration, d'où une confrontation. Cela peut arriver dans les affaires, mais le fondé de pouvoirs qui a la signature...

M. Baldwin: Comme le ministre des Finances.

M. Lewis: C'est exact—n'a pas, dans une société, le genre de pouvoir qu'accorde le paragraphe (2) de ce bill. Je ne prétends pas que ma suggestion soit un trait de génie: elle m'est inspirée par la pratique journalière de nombreuses sociétés, associations et organisations, où l'on a un contrôle financier mais non point le pouvoir de décréter des ukases comme on le propose dans ce bill.

M. le président: Je signale au comité que pour respecter la procédure, le débat actuel doit se rattacher rigoureusement à l'amendement. S'il doit y avoir discussion sur l'amendement, je suis tout disposé à l'entendre, mais dans le cas contraire, je vais le mettre aux voix.

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je voudrais dire que l'amendement, tel que rédigé, constituerait peut-être, en effet, une législation ou un règlement intérieur tout à fait normal et efficace pour une société tout à fait normale, efficace et surtout normalement disciplinée, pour une société en fonctionnement depuis quelque temps et qui observerait les règles du jeu des compagnies. Je ne connais guère mieux ces règles que mon honorable ami d'York-Sud (M. Lewis), mais j'accepte la description qu'il en a faite.

Il s'agit toutefois ici de quelque chose de très différent. Et je crois qu'en supprimant le paragraphe (2), comme le propose l'honorable député d'York-Sud, nous risquons de placer la Compagnie dans une situation plus grave encore que celle où elle se trouve actuellement, car, en effet, on peut prévoir—je souhaite vivement que cela ne se produise pas, mais il faut tout de même y songer—qu'avant l'application des nouvelles mesures qui auront pour objet la refonte complète des structures de la Compagnie, le conseil actuel ne verra pas avec une tendresse particulière les gestes posés par le contrôleur financier qui sera nommé en vertu de cette loi. On pourrait, par exemple, se trouver dans la situation absurde où le conseil et la Compagnie contracteraient avec une tierce partie et où le contrôleur serait obligé de refuser sa signature, alors même que le contrat en question serait jugé légal. Cela pourrait entraîner des poursuites judiciaires, soit contre la Compagnie elle-même et le conseil, soit contre le contrôleur lui-même.

Je pense, en effet, que les pouvoirs du contrôleur et sa capacité d'empêcher, pour l'avenir et pour un temps très bref, que la Compagnie ne s'engage dans de nouvelles aventures absurdes, feront en sorte qu'avant d'assumer sa part de responsabilité et d'avancer les sommes d'argent nécessaires à la réalisation d'un engagement quelconque, le conseil saura qu'il leur faut obtenir la signature du contrôleur.

Je soumets donc, monsieur le président, que cet amendement rendrait à peu près nul le rôle du contrôleur ou le diminuerait, en tout cas, de façon dangereuse.

[Traduction]

M. le président: A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le ministre. Il est cinq heures et nous devons passer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les pensions; le député de Fundy-Royal (M. Fairweather)—L'immigration; le député de Calgary-Nord (M. Woolliams)—La fiscalité.

• (5.00 p.m.)

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES BILLS PUBLICS

LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

MODIFICATION CONCERNANT LA LISTE DES INGRÉDIENTS SUR LES PRODUITS

M. Max Saltsman (Waterloo) propose que le bill C-17, tendant à modifier la loi des aliments et drogues (Liste des ingrédients) soit lu une 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Adopté.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?